



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

N° 4169 du 22 janvier 2026

GEND/CEGN/DRCE/BRSO/SR

Décision du 22 janvier 2026

portant inscription sur la liste des candidats dispensés de l'épreuve de la première phase de la sélection des sous-officiers en appui des opérations (CSTAGN)

Session février 2026

SPÉCIALITÉ RESTAURATION HÔTELLERIE LOISIRS (RHL)

Le ministre de l'Intérieur

VU le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

VU l'arrêté du 8 avril 2019 modifié relatif au recrutement des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art 1^{er} - Les seize (16) candidats dont le nom suit, sont dispensés de l'épreuve de la première phase :

Vol	N° Candidature	Civilité	Nom de naissance	Prénom
1	1479302	Mme	ACAPANDIÉ	Julie
2	1474319	Mme	BOUANOU	Felena
3	1481235	M.	BOUCHE	Louis
4	1482456	Mme	BURLLOT	Anaïs
5	1471937	Mme	CARABIN	Eva
6	1461851	M.	COMPES	Maxime
7	1456147	Mme	DELOUP	Kalealanie

Vol	N° Candidature	Civilité	Nom de naissance	Prénom
8	1469997	Mme	GOWET	Lanë
9	1474462	M.	MADI	Nahed
10	1455928	Mme	MEERSSEMAN	Christalle
11	1457927	Mme	MORVAN	Vylem
12	1480533	Mme	OHIU	Hanalay
13	1479438	Mme	PHADOM	Fiona
14	1481793	M.	RASOLONJATOVO	Mitia
15	1479087	M.	ROCHEFORT	Gildas
16	1470552	Mme	TEMAURI	Maria

Art 2 – La présente décision sera publiée sur le site internet du recrutement de la gendarmerie nationale.

Pour le ministre et par délégation,
le lieutenant-colonel Stéphane CATROS,
adjoint au chef de la division du recrutement,
des concours et des examens

ORIGINAL SIGNÉ